

Formulaire d'inscription  
aux ateliers annuels Pop In's - Saison 2018 - 2019



<b>Nom et prénom de l'enfant :</b>		<b>Date de naissance :</b>
<b>Adresse :</b>	<b>NPA :</b>	<b>Localité :</b>
<b>Langue(s) parlée(s) à la maison :</b> <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Autre, précisez :		
<b>Assurance maladie / accident de l'enfant :</b>		<b>Assurance RC :</b>

<b>Nom et prénom de la mère :</b>		
<b>Adresse :</b>	<b>NPA :</b>	<b>Localité :</b>
<b>Téléphone privé :</b>		<b>Téléphone mobile :</b>
<b>Adresse e-mail :</b>		

<b>Nom et prénom du père :</b>		
<b>Adresse :</b>	<b>NPA :</b>	<b>Localité :</b>
<b>Téléphone privé :</b>		<b>Téléphone mobile :</b>
<b>Adresse e-mail :</b>		

<b>Allergies :</b>	<b>Personnes autorisées à chercher l'enfant :</b>
--------------------	---

**Ateliers hebdomadaire(s) désiré(s) (entourer et préciser le semestre, S1 ou S2) :**

## Horaire des ateliers/cours - saison scolaire 2018-2019



## Conditions générales des ateliers annuels

- L'inscription se fait au moyen du formulaire d'inscription disponible via le site de la garderie Pop In's ou directement à la réception de la garderie. Les inscriptions sont prises tout au long de l'année scolaire, dans la mesure des places disponibles. L'inscription devient définitive dès réception du formulaire d'inscription dûment rempli et signé. Une inscription par téléphone ou par e-mail simple n'est pas définitive. Le formulaire doit être signé par un représentant légal et retourné :
  - par e-mail : [pop-ins@happychildren.ch](mailto:pop-ins@happychildren.ch) ;
  - par poste : Garderie Pop In's, Rue du Rôtillon 4, CH - 1003 Lausanne ;
  - ou directement à l'accueil de la garderie.
- L'inscription se fait pour un semestre, de septembre à fin janvier et de février à fin juin. La durée d'un atelier, sauf mention contraire, est de 60 minutes. Une séance d'essai offerte selon le planning établi. Tous désistements dans les deux semaines avant l'atelier en question un remboursement de 50% de la somme est remboursé. Un désistement à partir d'une semaine avant l'atelier en question n'engendre aucun remboursement.
- Le tarif semestriel est de CHF 350.- par atelier, de septembre à fin janvier et de CHF 350.- par atelier le semestre suivant, de février à fin juin. Le tarif pour une participation d'un mois est de CHF 100.-. Le tarif pour une participation ponctuelle est de CHF 28.-. Le tarif du soutien scolaire est de CHF 28.-/heure.
- L'enfant participe à l'intégralité de chaque période d'atelier, dont l'horaire est défini précisément. Sauf urgence, l'enfant ne peut quitter l'atelier avant la fin. Tout paiement pro rata temporis sur une période d'atelier est exclu.
- Tout changement de coordonnées (mail, téléphone, adresse, etc.) est à annoncer dans les plus brefs délais.
- La famille de chaque participant assure son enfant contre les accidents ainsi qu'en responsabilité civile, conformément à l'usage en vigueur en Suisse. La garderie Pop In's ne couvre pas les éventuels accidents.
- Le paiement des ateliers doit impérativement être effectué un mois avant le début de la période de fréquentation, au moyen d'un bulletin de versement, par virement bancaire ou directement à la réception de la garderie. La garderie accepte les cartes.
- La garderie ne rembourse pas les cours manqués. Une absence pour maladie ou congés ne donne droit à aucune réduction, la place étant réservée dans tous les cas.
- La garderie décline toute responsabilité en ce qui concerne les objets ou les vêtements oubliés, échangés ou volés au vestiaire.
- Pop In's peut délivrer une attestation pour autant que l'enfant ait suivi les ateliers assidûment durant six mois au minimum.

11. Les ateliers débutent la première semaine de septembre et se terminent la dernière semaine de juin. Les ateliers n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires du canton du Vaud, ni pendant les jours fériés officiels.
12. L'enfant doit se munir de vêtements peu délicats, de pantoufles ou de chaussons antidérapants et d'un tablier pour les ateliers d'arts plastiques ; d'un pantalon ou short confortable pour les cours de gym, danse, de yoga et de rythmique.

**Lieu, date et signature :**